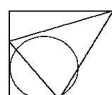
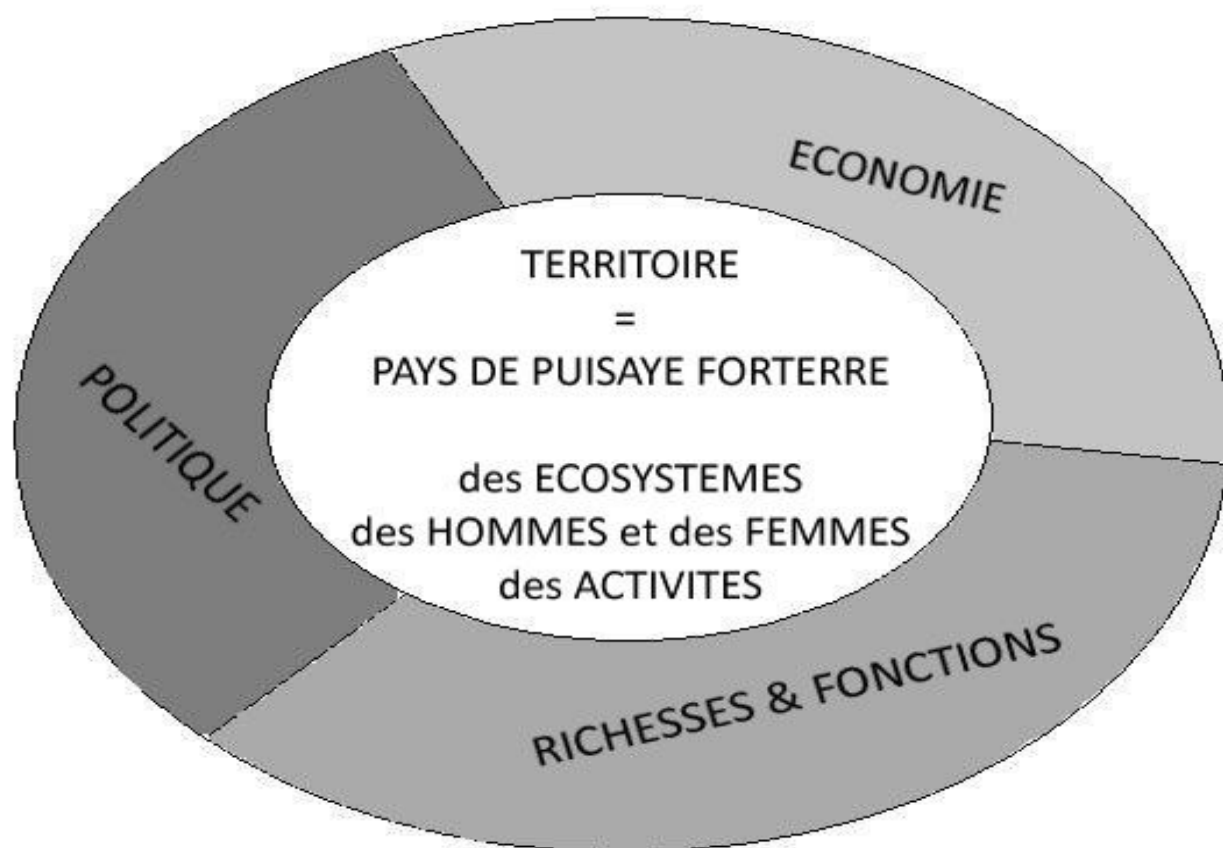


PLAN D'ACTIONS

BOCAGE :

RICHESSSE POUR LE DEVELOPPEMENT DE PUISAYE FORTERRE



S.R.P.M

Station de Recherche
Pluridisciplinaire
des Metz

21 Septembre 2013

PROJET
SOUTENU
PAR

FONDATION
DE
FRANCE

SOMMAIRE

<i>Sommaire</i>	<i>Page 2</i>
<i>Introduction – Définitions – Principes du plan d'actions</i>	<i>Page 3</i>
<i>Guide de lecture</i>	<i>Page 4</i>
<i>Objectifs à atteindre</i>	<i>Page 5</i>
<i>12 Actions prioritaires</i>	<i>Page 6</i>
<i>Plan d'Actions détaillé</i>	<i>Page 7</i>
- <i>Axe 1</i>	<i>Page 7</i>
- <i>Axe 2</i>	<i>Page 10</i>
- <i>Axe 3</i>	<i>Page 12</i>
<i>Glossaire</i>	<i>Page 14</i>
<i>Comment Agir ?</i>	<i>Page 15</i>

INTRODUCTION

Ce plan d'actions est un outil collectif défini pour le territoire de Puisaye Forterre. Il a été construit à travers un **processus de concertation** animé par la Station de Recherche Pluridisciplinaire des Metz grâce au soutien de la Fondation de France. Il est l'aboutissement de sept réunions publiques, de quatre ateliers de diagnostic participatif et de définition de solutions, puis d'un atelier pour prioriser les actions à mener.

L'animation pour sa traduction en projets avec les partenaires identifiés est assurée par un **comité de suivi** composé de personnes ayant participé aux différents ateliers sur l'ensemble du territoire.

DEFINITIONS

Considérant le **bocage** comme un type de **paysage agricole, constitué de parcelles délimitées par des haies, donc caractérisé par le réseau des mailles** constituées par ces alignements d'arbres. **Créé et entretenu par les Hommes, il évolue.** Y sont souvent associés **arbres champêtres et bosquets, réseaux de mares et fossés.**

C'est un environnement (« ce qui tourne autour ») : une portion d'espace, ses composantes végétales et animales, les ressources qu'il contient. Les espèces présentes y vivent, interagissent et se développent, constituant ainsi un écosystème en perpétuel devenir.

Considérant en particulier que le bocage:

- est porteur de **multiples fonctions** économiques, environnementales, socio-culturelles
- est **créateur d'emploi et de lien social,**
- participe à l'**attractivité du territoire**
- participe à la **production d'énergie locale.**

Considérant que « **le développement soutenable, c'est s'efforcer de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité de satisfaire ceux des générations futures** », un « **processus [...] où s'articulent la production et la conservation des ressources, et où les deux sont associées à une politique permettant à tous de vivre correctement et d'accéder équitablement aux ressources** » (« Notre Avenir à tous », rapport à l'Assemblée Générale des Nations Unies, 1987),

Rappelant le **préambule de la Constitution Française** : « **Le peuple français proclame solennellement son attachement aux [...] droits et devoirs définis dans la Charte de l'environnement de 2004** », notamment que « **Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement** » (art. 2) et que « **Les politiques publiques doivent concilie[r] la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social** » (art. 6),

PRINCIPES

Des principes guideront la mise en œuvre de chaque action du plan :

- Développer une **vision de long terme** pour un développement soutenable du territoire
- Avec une **approche globale**
- Privilégiant l'activité économique **locale**
- Visant l'**intérêt collectif, la valorisation** de l'environnement et du rôle de ceux qui le façonnent
- **Respectant les Hommes et l'ensemble du vivant**
- en informant et organisant l'**information et la concertation de l'ensemble de la population en amont de tout projet**
- Dans ce cadre, les **collectivités locales doivent être un modèle pour le développement soutenable du territoire**

GUIDE DE LECTURE

Ont été définis :

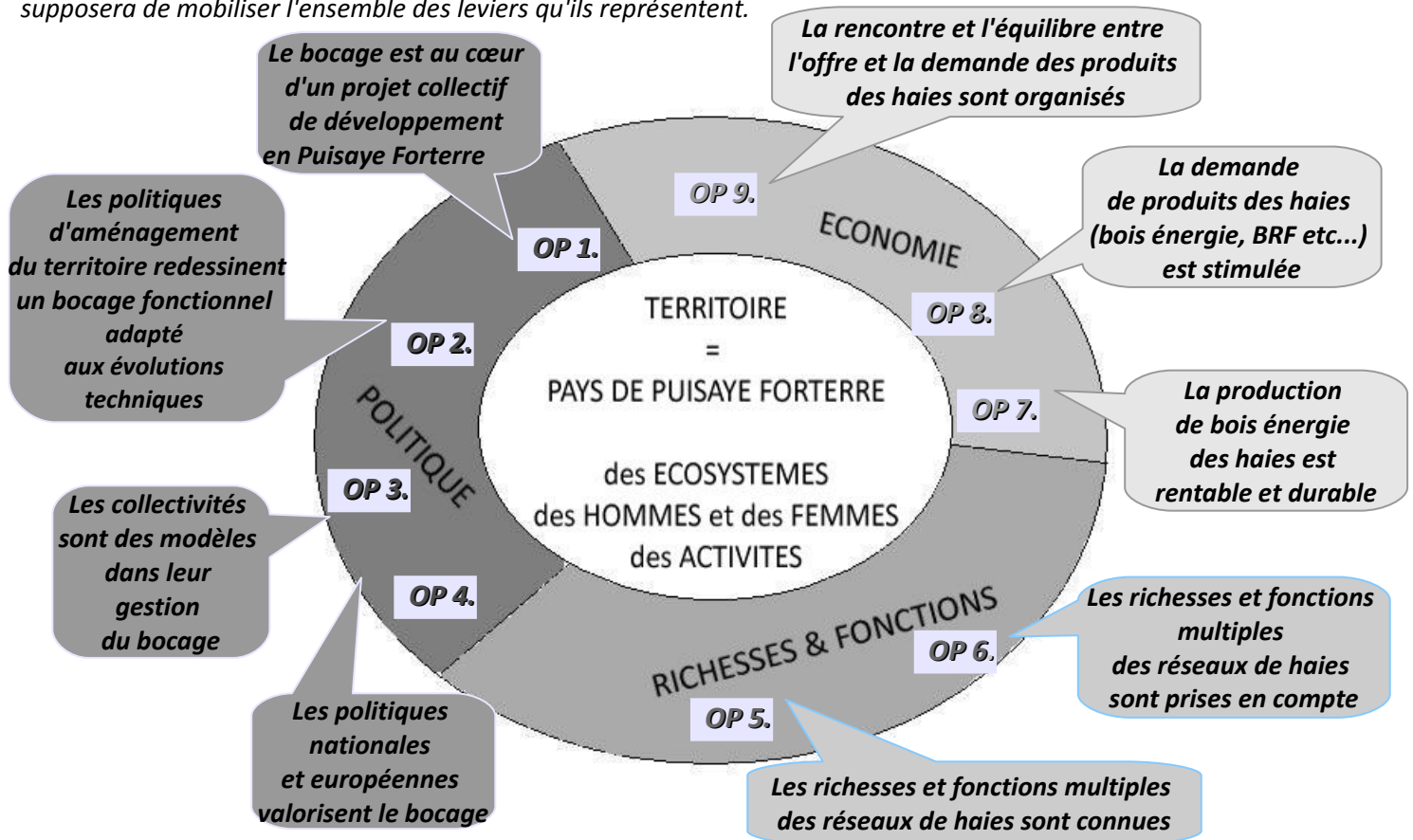
1 OBJECTIF GENERAL :

« FAIRE DE L'ARBRE CHAMPETRE ET DES RESEAUX DE HAIES DES ATOUTS A LONG TERME POUR LE TERRITOIRE DE PUISAYE FORTERRE »

3 AXES d'actions :

- axe POLITIQUES DU BOCAGE
- axe RICHESSES ET FONCTIONS DU BOCAGE
- axe ECONOMIE DU BOCAGE

9 OBJECTIFS PRINCIPAUX, s'inscrivant chacun dans un des axes. Il n'existe aucune hiérarchie d'importance ou de priorité entre les objectifs principaux. Chacun peut être ciblé de manière isolée. Mais atteindre l'objectif général supposera de mobiliser l'ensemble des leviers qu'ils représentent.



17 OBJECTIFS SPECIFIQUES (OS) pour permettre d'atteindre ces Objectifs Principaux (OP).

→ Pages 4 et 5 : « Objectifs à atteindre », avec renvois au détail (pages suivantes).

50 ACTIONS pour atteindre ces Objectifs Spécifiques (OS), présentées sous forme de tableau.

→ Pages 7 à 13 « Plan d'actions détaillé ».

12 ACTIONS PREMIÈRES, (surlignées dans le plan d'actions détaillé), pour lesquelles sont précisés :

- **PARTENAIRES IDENTIFIES** (financiers et/ou opérationnels) pour la réalisation des actions. La liste proposée est indicative et non limitative.

→ P. 14 Glossaire des sigles utilisés.

- **PERIODE DE MISE EN OEUVRE** : Certaines actions sont préalables, leur résultat conditionnant la réalisation d'autres actions. Certaines sont ponctuelles, d'autres supposent une perspective plus longue, limitée ici à 2020.

→ Page 6 : Les actions prioritaires et préalables sont listées, classées en fonction du type d'action.

OBJECTIFS à ATTEINDRE

O.P. 1 : Le bocage est au cœur d'un projet collectif de développement en Puisaye Forterre [p. 7](#)

- O. S. 1.1 : Mettre en cohérence développements touristique, agricole, économique et social
- O. S. 1.2 : Soutenir la plantation et la gestion durable des haies
- O. S. 1.3 : Favoriser la prise de conscience du patrimoine « bocage » et sa mise en valeur = Offrir et transmettre une image vivante du bocage

O.P. 2 : Les politiques d'aménagement du territoire redessinent un bocage fonctionnel adapté aux évolutions techniques [p. 8](#)

- O.S.2.1. : Connaître et bien utiliser les outils juridiques/réglementaires favorisant le bocage
- O.S.2.2. : Créer des Plans Locaux d'Urbanisme protégeant haies et bocage

O.P. 3 : Les collectivités sont des modèles dans leur gestion du bocage [p. 8](#)

- O. S. 3.1. : Développer une gestion des haies durable et rentable par les collectivités
- O. S. 3.2. : Adapter le matériel des collectivités et prestataires → OS 7.1 & OS 8.1

O.P. 4 : Les politiques nationales et européennes valorisent le bocage [p.9](#)

- O. S. 4.1. : De nouveaux outils juridiques en faveur du bocage sont mis en place
- O. S. 4.2. : Les politiques générales et sectorielles sont mises en cohérence
- O. S. 4.3. : La mise en œuvre des politiques agricoles valorise le bocage

O.P. 5 : Les richesses et fonctions multiples des arbres et réseaux de haies sont connues [p.10](#)

- O. S. 5.1 : Rendre visibles et diffuser les connaissances sur les fonctions environnementales et les plus values des services rendus par les haies et les arbres champêtres.
- O. S. 5.2. : Redonner envie à la population de fréquenter la haie

O.P. 6: Les richesses & fonctions multiples des arbres et réseaux de haies sont prises en compte [p.11](#)

- O. S. 6.1 : Donner au bocage une image positive, associée à la modernité et à l'avenir
- O. S. 6.2 : Favoriser le dialogue entre les acteurs et usagers du bocage
- O. S. 6.3 : Accompagner le changement de pratiques → cf O.P.2

O.P. 7 : La production du bois énergie des haies est rentable et durable [p.12](#)

- O. S. 7.1 : Disposer d'une ressource locale en bois énergie du bocage durablement suffisante
- O. S. 7.2 : Améliorer l'efficacité des moyens de production

O.P. 8 : La demande de produits du bocage (bois énergie, BRF ...) est stimulée [p.13](#)

- O. S. 8.1 : Favoriser les conversions de systèmes de chauffage (bûche, plaquettes, granulés...)
- O. S. 8.2 : Promouvoir les produits du bocage (bois plaquettes, bois bûche, biomasse d'élagage, BRF...)

O.P. 9 : La rencontre et l'équilibre entre l'offre et la demande sont organisés [p.13](#)

- Si : La ressource locale en bois énergie est durablement suffisante (cf O.P. 7.1.)*
- O. S. 9.1 : Créer et promouvoir une filière locale bois plaquette de qualité

12 ACTIONS PREMIÈRES

(N° de l'action) → cliquer sur le lien pour afficher les détails dans la suite du document...

Délais

Synergies

DIAGNOSTIQUER

<p>- Diagnostic économique : Montrer la rentabilité des investissements favorisant la production du bois énergie des haies, en intégrant bocage et taillis forestier: ressource, offre/demande (quantité & qualité), acteurs, rentabilités (N° 7.1.)</p>	2014 - 2015	PECT - PPF SRCAE- Plan Bocage CRB
<p>- Diagnostic environnemental : Réaliser des diagnostics Trame Verte et érosion (hydraulique et éolienne) à différents échelons pour (1) Favoriser le dialogue entre les acteurs et usagers du bocage et (2) Redessiner un bocage fonctionnel adapté aux évolutions techniques (N° 6.5.)</p>	2015 - 2020	SCOTPPF SRCE/SRB CGE-LA- Plan Bocage CRB

CREER ET DEVELOPPER DES OUTILS

<p>- Protection de l'existant : Cartographier, classer et protéger les haies dans les documents d'urbanisme (N°2.3 à 2.6) (Inscrire dans les réglementations la gestion au cas par cas. Ne pas interdire l'arrachage, mais obliger la replantation équivalente si arrachage).</p>	2014 - 2020	SCOT PPF SRCE/SRB
<p>- Gestion durable par les collectivités: Mettre en place un cahier des charges pour la valorisation et/ou le bon entretien des haies de bord de route et convaincre les décideurs de former les employés des collectivités sur cette base. (N°3.1)</p>	2014 - 2016	PECT PPF SRCAE
<p>- Connaissances et savoir-faire : Vulgariser les résultats des recherches appliquées, l'information et les savoirs faire valorisant les fonctions environnementales des haies des arbres champêtres, à destination des professionnels et techniciens gestionnaires du bocage, enseignement technique et professionnel... (N° 5.2.)</p>	2014 - ...	CGE-LA PRAD/ PRDA

PROMOUVOIR et FORMER

<p>- Outils juridiques : Informer / former les élus et les techniciens des collectivités locales sur les outils juridiques, réglementaires et contractuels favorisant le bocage (N° 2.1)</p>	2013 - ...	SCOT PPF
<p>- Outils des politiques publiques agricoles : Faire connaître les mesures de la Politique Agricole Commune (piliers 1 & 2) favorisant les haies (N° 4.1)</p>	2014- 2015	CGE-LA PRAD-PRDA
<p>- Images de l'arbre et du bocage : Créer des outils et projets pédagogiques, créer et diffuser des outils de communication, pour : (1) faire connaître à la population les fonctions et les richesses du bocage, (2) valoriser le rôle des hommes pour la création et l'entretien du bocage, (3) transmettre l'histoire paysagère. (N° 5.3 - 6.1)</p>	2014 ...	SRDT PRAD- PRDA Plan Bocage CRB
<p>- Pratiques d'avenir : Promouvoir une meilleure prise en compte, ainsi que l'utilisation des haies et des arbres dans les systèmes agricoles par la vulgarisation de terrain (professionnels, enseignement tech & pro) (N° 6.8)</p>	2014- ...	PRAD PRDA SRCE-SRB

SOUTENIR LES DYNAMIQUES

<p>- Plantations concertées : Soutenir les porteurs de projets de plantation de haies, en favorisant et engageant la concertation et la contractualisation pour développer des actions collectives et individuelles concrètes. (N° 1.4/5)</p>	2014 - ...	Plan Bocage CRB SCOTPPF
<p>- Échanges d'expériences et diffusion des solutions : Faciliter l'échange d'expériences pour transmettre l'information et former sur (1) les plus-values des services rendus par les haies et leur utilisation, et (2) les solutions efficaces de valorisation économique et de filières locales. (N° 6.9 et 9.1)</p>	2013 - ...	PRAD PRDA SRCE-SRB SRCAE
<p>- Approvisionnement énergétique des collectivités : Inciter et aider les collectivités locales à s'équiper de systèmes de chauffage bois-plaquettes, à s'approvisionner en bois énergie localement et à stimuler la création de filières locales. (N° 8.1)</p>	2014 ...	PCET PPF SRCAE

PLAN D'ACTIONS DÉTAILLÉ

DÉTAIL DES ACTIONS PRIORITAIRES ET AUTRES ACTIONS IDENTIFIÉES

O.P. 1 : LE BOCAGE EST AU CŒUR D'UN PROJET COLLECTIF DE DÉVELOPPEMENT EN PUISAYE FORTERRE

O. S. 1.1 : Mettre en cohérence développements touristique, agricole, économique et social dans une approche globale du territoire :

<p>1.1. Développer des outils et des actions auprès et avec des élus pour montrer que : <i>valoriser le bocage est créateur d'emploi et de lien social</i> <i>le bocage permet une production énergétique locale</i> <i>le bocage participe à l'attractivité du territoire</i></p>	<p>SRPM Pays de Puisaye Forterre Communautés de communes COFIL « Rencontres Bocage »</p>	<p>2013 2014</p>
<p>1.2. Promouvoir les richesses locales (énergie et alimentation) Faire répondre l'offre à la demande de produits locaux. - Inciter, sur le territoire, à la diversification des productions locales - Favoriser les circuits courts alimentaires</p>	<p>PECT PPF PRAD</p>	
<p>1.3. Intégrer la question du lien social dans les projets de développement local, Faire saisir l'importance pour les communes de se réapproprier les chemins communaux...cf principe : « Viser l'intérêt général »</p>	<p>Pays de Puisaye Forterre Communautés de Communes</p>	

O. S. 1.2: Les collectivités soutiennent la plantation et la gestion durable des haies :

<p>1.4. Favoriser et engager la concertation et la contractualisation (pas forcément financière) entre collectivités locales et agriculteurs et/ou associations et pour : - développer des actions concrètes (plantation, reconstitution de haies) - entretenir durablement les haies existantes</p>	<p>Collectivités locales Communautés de communes, communes et conseils généraux</p>	<p>2013 ...</p>
<p>1.5. Soutenir les porteurs de projets de plantation de haies : - Identifier et accompagner les porteurs de projets - Faire connaître les aides à la plantation</p>	<p>Ch. d'Agriculture - FDCUMA Collectivités locales CRPF - MELA- associations locales - CRBourgogne</p>	<p>2013 2020</p>
<p>1.6. Favoriser l'exemplarité et l'essaimage des dynamiques microlocales : Créer de l'animation autour des projets, mettre en place des chantiers d'insertion/ collectifs</p>	<p>Associations locales, individus et professionnels communes et coll. locales</p>	

O. S. 1.3 : Favoriser la prise de conscience du patrimoine « bocage » et sa mise en valeur par la population = Offrir et transmettre une image vivante du bocage :

<p>1.7. Les agriculteurs se sentent partie prenante du développement global du territoire → Actions 6.1 et 6.8 + Fédérer les acteurs touristiques et agriculteurs autour de la haie</p>		
<p>1.8. Diffuser l'information sur les plus values de la haie et la valorisation du bocage → Action 4.4</p>		
<p>1.9. Faire rentrer le bocage dans le débat public : - Organiser la médiatisation du bocage : Développer des outils de communication, organiser des concours photos, des visites de projets locaux de valorisation des haies</p>	<p>Pays -Collectivités locales Maison de la PF et offices de tourisme Associations locales</p>	<p>2013 2020</p>
<p>1.10. Plaidoyer aux conseils municipaux pour créer des commissions locales des haies, en lien avec les commissions des chemins. <i>Convaincre les commissions locales des chemins de promouvoir les haies</i></p>	<p>Associations des maires Communes Comm de Communes</p>	

O.P.2 : LES POLITIQUES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE REDESSINENT UN BOCAGE FONCTIONNEL ADAPTÉ AUX ÉVOLUTIONS TECHNIQUES

O.S.2.1. : Les outils juridiques/réglementaires favorisant le bocage sont bien utilisés :

2.1. Informer / former les élus et les techniciens des collectivités locales sur les outils juridiques, les règlements codes existants et à venir, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, la Trame Verte et Bleue...	DDT – DREAL - Pays PF (SCOT) Communautés de Communes CAUE 89-SRPM	2013 ...
2.2. Informer la population sur : - le rôle des PLU/SCOT - les lois et règlements existants - les valeurs/ rentabilité du bocage → Actions 5.4 et 1.7	CAUE89 Srpm – associations locales Alterre Bourgogne et membres du réseau Bocage	
2.3. Organiser la concertation de tous les acteurs en amont	PRINCIPE	

O.S.2.2. : Les Plans Locaux d'Urbanisme protègent haies et bocage :

2.4. Effectuer des diagnostics Trame Verte & Bleue et des risques d'érosion hydraulique à différents échelons		
2.5. Cartographier, classer et protéger les haies dans les PLU / PLUI en optimisant l'utilisation de tous les zonages existants	Communautés de Communes – Communes - Associations naturalistes Chambres agriculture/ agriculteurs CAUE89 - DDT	2013 2020
2.6. Inscrire dans les réglementations PLU la gestion au cas par cas. Ne pas interdire l'arrachage, mais obliger la replantation équivalente si arrachage. Introduire l'obligation d'utiliser des essences locales		
2.7. Les collectivités soutiennent la plantation et le maintien des haies → O.S. 1.2. + Planter sur les bords de chemins et chemins cul-de-sac		

O.P. 3 : LES COLLECTIVITÉS SONT DES MODÈLES DANS LEUR GESTION DU BOCAGE

O. S. 3.1. : La gestion des haies par les collectivités est durable et rentable :

(priorités : coupes moins fréquentes, fin du broyage → valorisation du bois)

3.1. Mettre en place un cahier des charges pour un bon entretien des haies par les collectivités locales et leur prestataires, avec les élus locaux, professionnels de terrain (employés et prestataires), et l'ensemble des acteurs publics et privés concernés. → Préalable : identifier et examiner les incohérences de responsabilité (entretien/sécurité) et des règlements sur les haies de bords de routes	Conseils Généraux 89 et 58 Communautés de communes et communes DDT Chambre des métiers Maison du Parc du Morvan	2014 2016
3.2. Convaincre les décideurs de former les employés des collectivités sur la base du cahier des charges , en cherchant à améliorer la communication entre donneur d'ordre et technicien	CommComm, Pays, Communes et Conseil Général	
3.3. Organiser et mettre en œuvre des formations continues de qualité pour la gestion durable des haies , destinées aux employés des collectivités locales, du Conseil Général et aux prestataires.	CommComm, Pays, Communes et Conseil Général	
3.4. Imaginer, créer et diffuser des outils pour mettre en cohérence la gestion de la voirie et la plantation/ maintien d'arbres afin que la gestion des haies de bord de route ne soit plus perçue comme contrainte	CommComm, Pays, Communes et Conseil Général	

O. S. 3.2. : Le matériel des collectivités (communes, conseil général) et prestataires de service est adapté : → Cf actions **7.1**, **7.3** et action **3.1**.

O.P. 4 : LES POLITIQUES NATIONALES & EUROPÉENNES VALORISENT LE BOCAGE

O. S. 4.1. : De nouveaux outils juridiques en faveur du bocage sont mis en place

O. S. 4.2. : Les politiques générales et sectorielles sont mises en cohérence

O. S. 4.3. : La mise en œuvre des politiques agricoles valorise le bocage

Les politiques générales et sectorielles (notamment la Politique Agricole Commune et son interprétation nationale), les cadres offerts par la réglementation nationale (code de l'environnement, code rural, code de l'urbanisme), mais aussi les incohérences (entre politiques générales et sectorielles, entre règlements) ont un **impact majeur** sur le bocage et les conditions de sa préservation et valorisation. Or les **leviers d'actions au niveau local sont très faibles**. Pour les trois Objectifs Spécifiques, ont été retenues les actions suivantes :

O. S. 4.3. : La mise en œuvre des politiques agricoles valorise le bocage :

<p>4.1. Faire connaître aux agriculteurs et à la population les mesures des piliers 1 et 2 de la Politique Agricole Commune favorisant le bocage, ainsi que les droits et devoirs des agriculteurs vis à vis du bocage (cf arrêtés préfectoraux - usages locaux).</p>	<p>DDT Chambres d'Agriculture Syndicats agricoles Associations de consommateurs</p>	<p>2014 2015</p>
<p>4.2. Organiser le plaidoyer et participer aux réflexions pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Favoriser, dans les interprétations française et régionale du deuxième pilier de la PAC, l'utilisation des outils pour protéger, planter et valoriser les haies, favoriser la diversification des productions, les installations agricoles et les circuits courts ⇒ Maintenir au premier pilier de la PAC l'objectif des 7 % de Surfaces Équivalent Topographique et valoriser l'entretien d'une proportion supérieure. ⇒ La mise en cohérence des prescriptions d'urbanisme sur les bâtiments agricoles avec les prescriptions sur la SAU (PAC / SCOT / PLU) ⇒ Créer des outils juridiques en faveur du bocage 		

O.P. 5 : LES RICHESSES & LES FONCTIONS MULTIPLES DES ARBRES ET RÉSEAUX DE HAIES SONT CONNUES

La « *richesse et les fonctions de la haie* » sont entendues dans une *approche globale, soulignant la multifonctionnalité des haies, en mettant en avant leur rôle au sein des écosystèmes* :

- pour la lutte contre l'*érosion éolienne et hydrique*
- pour la **qualité des sols** (humus et système racinaire)
- pour la gestion des **flux d'eau** et la qualité des eaux (*épuration*)
- de **réservoirs d'une biodiversité** animale et végétale assurant des fonctions telles que la **pollinisation**, la **régulation des nuisibles** des cultures, la **production de matière organique**,
- produisant du **bois pour l'homme** mais aussi de l'**ombre** et des **nutriments** pour les **élevages**, **barrières** contre le vent, **isolantes**, **captant du CO2...**

O. S. 5.1 : **Rendre visibles et diffuser les connaissances sur les fonctions environnementales et les plus values des services rendus par les arbres et réseaux de haies :**

<p>5.1. Promouvoir la recherche appliquée locale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des parcelles tests - Identifier les acteurs de programmes de recherche-action - Rapprocher les chercheurs des agriculteurs et des centres de formation (offre et demande de recherche) 	<p>INRA - Chambre d'agriculture. Enseignement agricole. SRPM. AESN- AELB- Fédération des eaux de PF. MNH Naturelle</p>	
<p>5.2. Vulgariser et transmettre sur différents supports les résultats des recherches et l'information sur les fonctions environnementales des haies (<i>approche globale, intégrant la valorisation économique et financière des services rendus par les haies</i>)</p> <p>Cibles : la population, les professionnels, et les scolaires.</p> <p>-Créer des outils pédagogiques</p> <p>-Inciter l'enseignement général (primaire et secondaire) à travailler sur la haie</p> <p>-Adapter les formations techniques/ professionnelles agricoles pour prendre en compte une approche globale liée à la production</p> <p>→ OS 6.1, action 6.1</p>	<p>Communes et Ministère de l'Éduc. Nationale : local → national Enseignement Agricole Chambre d'agriculture SRPM Fédération des Eaux de PF et AESN-AELB</p>	<p>2014</p> <p>2020</p>

O. S. 5.2. : **Redonner envie à la population de fréquenter la haie :**

<p>5.3. Créer des outils pédagogiques et mettre en place des animations et projets pédagogiques :</p> <p>Construire et animer des parcours pédagogiques, autour des vergers conservatoires, sur les sentiers de randonnée, Mettre en place des chantiers collectifs, Promouvoir les activités liées à l'<i>observation de la nature</i> (flore, ornithologie, mycologie....) → OS 6.1, action 6.2.</p>	<p>Ecoles et centre de loisirs Pays - Offices de tourisme Assoc. locales (randonnée, patrimoine, etc...) Alterre Bourgogne Assoc. Environnementalistes : Conservatoires - LPO SRPM</p>	<p>2013</p> <p>-</p> <p>...</p>
<p>5.4. Diffuser des informations sur différents supports sur les fonctions et caractéristiques locales du bocage, à destination des touristes, de la population résidente, des scolaires...</p>	<p>AESN/AELB - Fédération des eaux de PF</p>	
<p>5.5. Redonner des usages au bocage pour qu'il retrouve de la valeur :</p> <p>Réacquérir des savoir faire et usages, les montrer, les diffuser et inventer de nouveaux usages Inciter à la greffe de fruitiers de variétés locales et à l'installation de fruitiers dans les haies... → OS 1.2.</p>	<p>Associations locales, particuliers...</p>	

O.P. 6: LES RICHESSES ET LES FONCTIONS MULTIPLES DES ARBRES ET RÉSEAUX DE HAIES SONT PRISES EN COMPTE

O. S. 6.1 : Donner au bocage une image positive, associée à la modernité et à l'avenir :

<p>6.1. Valoriser le rôle des hommes pour la création et l'entretien du bocage - Créer et diffuser des outils de communication montrant que les agriculteurs sont au cœur de l'entretien du bocage - Faire connaître l'histoire paysagère et développer le partage de la notion de patrimoine paysager</p>	Offices de tourisme Chambre d'agriculture Sociétés d'archéologie SRPM Recherche universitaire association locales	2014 2016
<p>6.2 Montrer que le bocage est un outil adapté aux nouveaux défis Promouvoir les agroforesteries et les plans de gestion durable des haies Diffuser les témoignages et expériences visant à reconstituer un maillage bocager et renouveler l'image du bocage</p>	Chambre d'Agriculture FD CUMA Afacagroforesteries-Afaf Région Réseau bocage, srpm	2013 2014
<p>6.3. Déconstruire, reconstruire et diffuser une nouvelle « culture du propre » auprès de l'ensemble de la population et des élus</p>		

O. S. 6.2 : Favoriser le dialogue entre les acteurs et usagers du bocage pour :

- Passer d'une logique conservatoire de l'environnement à une logique de valorisation d'écosystèmes fonctionnels (valorisation soutenable)
- Développer une image positive de la profession agricoles par un changement de pratiques qui apportera des plus-values agronomiques et économiques.

<p>6.4. Réfléchir, décider collectivement de l'implantation de haies à une échelle supérieure à la taille d'une exploitation agricole (entre quelques agriculteurs, entre communes et agriculteurs). → OS 2.2 et OS 7.2.</p>	Chambres d'agriculture Agriculteurs, CUMA, communes, communautés de communes, safer, MELA, Conseil Général	2014 2020
<p>6.5. Réaliser, à différents échelons, des diagnostics Trame Verte et Bleue et des risques d'érosion hydraulique et éolienne. → OS 2.2</p>		
<p>6.6. Impliquer les agriculteurs dans la concertation en amont des projets non directement agricoles</p>	PRINCIPE	
<p>6.7. Créer des espaces de dialogue pour l'analyse des contraintes respectives.</p>	PRINCIPE	

O. S. 6.3 : Accompagner le changement de pratiques :

<p>6.8. Promouvoir une meilleure prise en compte des haies et des arbres dans les systèmes agricoles par la mise en œuvre les outils et méthodes d'animation du territoire et de vulgarisation agricole de terrain (ex : GDA et GVA) → action 5.1</p>	Chambres d'agriculture, SEDARB, Syndicats agricoles ONVAR	2014 2020
<p>6.9. Promouvoir l'échange d'expériences entre professionnels pour diffuser l'information → cf action 9.1</p>		
<p>6.10. Concevoir des outils pédagogiques destinés au grand public et aux professionnels pour expliquer et convaincre (ne pas broyer trop souvent, protéger certaines espèces, entourer son jardin de haies) → O.S. 3.1</p>	Chambre d'agriculture CAUE (mutation de propriété) -Conservatoires	
<p>6.11. Faire levier sur les politiques pour inciter à de nouvelles pratiques agricoles → O.S.4</p>	Acteurs syndicaux et politiques	

O.P. 7 : LA PRODUCTION DE BOIS ENERGIE DES HAIES EST RENTABLE ET DURABLE

Les haies sont créées et gérées par les hommes, car répondent à de nombreux besoins. Pour rester vivantes et riches (qualité, diversité, renouvellement), les haies doivent être entretenues.

L'exploitation durable et rentable du bois est une des voies de valorisation des haies. La valorisation du bocage dans sa fonction de production est génératrice d'une économie locale (création de produits et d'activités / de biens et d'emplois...) adaptée aux nouveaux défis (fin des énergies fossiles, réchauffement climatique...). La pérennité du bocage suppose une production rentable et une gestion durable de la ressources en bois énergie. La structuration de filières locales « bois-énergie » permettra de valoriser économiquement le bois des haies.

O. S. 7.1 : Disposer d'une ressource locale en bois énergie du bocage durablement suffisante

7.1. Montrer la rentabilité des investissements favorisant la production du bois énergie des haies		
Réaliser et diffuser des études précises et spécifiques sur le Pays de Puisaye Forterre : - potentiel de production de bois plaquettes en intégrant bocage et taillis de l'exploitation forestière - état de l'offre locale en bois plaquettes et bois bûche : Qui ? Quoi? (Qualité/quantité) Où ? - rentabilité du bois énergie des haies → action 9.2 - demande (quantité et qualité) locale en bois plaquettes et bois bûche collective (collectivités locales et institutions) et individuelle (professionnelle et domestique). - valorisation économique et financière des services rendus par les haies en fonction du type d'essence (cf apiculture) Diffuser les expériences de valorisation économique du bocage	FN CUMA -CRPF -UNISYLVA- Experts forestiers ADEME- PECT PPF - Chambre d'agriculture collectivités locales (relais d'information) AFACAgroforesteries Réseau bocages de bourgogne	2013 2015
7.2. Promouvoir les plantations - perspective de long terme	→ OS 1.2	

O. S. 7.2 : Améliorer l'efficience des moyens de production

7.3 Rationaliser l'utilisation du matériel :		
- Former au bon choix et à la bonne utilisation du matériel - Promouvoir les outils de production ergonomiques - Mutualiser le matériel (ex : CUMA, copropriété, GIEE) [priorité] - <i>Optimiser les moyens humains : mobiliser des ressources humaines externes (Entraide/ troc/Mutualisation), Faire appel à des professionnels locaux</i>	Chambres d'agriculture FD Cuma + cuma locales CCI et CCA.	
7.4. Former des Ressources Humaines:		
Organiser la formation initiale et continue : - Pour la production et le stockage de qualité du bois plaquettes. - Pour l'utilisation de techniques améliorant la productivité des haies - Intégrer les savoirs faire dans la formation initiale des futurs agriculteurs - Action transversale : Valoriser l'image du travail du bocage → OS 6.1.	Chambre d'agriculture CCI et CCA ministère de l'agriculture (enseignement agricole public et privé) – Vivea –	

O.P. 8 : LA DEMANDE EN PRODUITS DES HAIES (BOIS ENERGIE, BRF, ETC...) EST STIMULÉE

O. S. 8.1 : Favoriser les conversions de système de chauffage (bûche, plaquette, granulés)

<p>8.1 Inciter et aider les collectivités locales à s'équiper de systèmes de chauffage bois-plaquettes et à s'approvisionner en bois énergie localement <i>Accompagner les collectivités locales pour définir des appels d'offre* intégrant des critères de proximité, de durabilité et développement de l'emploi local</i> <i>*pour l'acquisition de systèmes de chauffage bois-plaquettes et pour la production de bois plaquettes</i></p>	<p>PAYS : PCET. Ademe Installateurs et producteurs Chambre des métiers Chambre d'agriculture</p>	<p>2014 2020</p>
<p>8.2. Diffuser, auprès des particuliers et via les professionnels, les solutions - d'adéquation type de chaudière/ qualité plaquettes, - d'utilisation du bois énergie, - de stockage du bois énergie, - de préparation et manutention du bois énergie, - d'aides (financières/ accompagnement) - d'offre locale d'installation de systèmes de chauffage bois (bûche et plaquette)</p>	<p>CONSEIL GENERAL Polethic</p>	

O. S. 8.2 : Promouvoir les produits du bocage (bois plaquettes, bois bûche, biomasse d'élagage, BRF, autres ...)

<p>8.3. Rendre visible à la population l'offre locale en bois plaquette et installations de chaudières</p>	<p>Polethic Chambre Economique (CA-CM-CCI)</p>	
<p>8.4. Promouvoir les valorisations des produits de l'entretien des haies : utilisation copeaux (paillage + isolation + Bois Raméal Fragmenté) + biomasse élagage) + autres produits des arbres des haies (ex : fruits)</p>	<p>Polethic Chambre d'Agriculture</p>	

O.P. 9 : LA RENCONTRE ET L'ÉQUILIBRE ENTRE L'OFFRE ET LA DEMANDE SONT ORGANISÉS

Si : La ressource locale en bois énergie est durablement suffisante (cf O.P. 7.1.)

O. S. 9.1 : Créer et promouvoir une filière bois plaquette de qualité (création label ?)

<p>9.1. Valoriser, diffuser et développer les différentes solutions efficaces de filière auprès des acteurs identifiés</p>	<p>Ademe Afahc Réseau Bocages de Bourgogne Chambre d'Agriculture</p>	<p>2013 - 2016</p>
<p>9.2. Inciter l'ensemble des acteurs identifiés à s'impliquer dans la filière bois énergie du bocage (<i>préalable : action 7.1.</i>) Faciliter la coordination entre installateurs de chauffage et fournisseurs de plaquettes du bocage.</p>		
<p>9.3. Inciter les collectivités à mobiliser les ressources collectives (affouages + emprises)</p>		

GLOSSAIRE

<i>Ademe</i>	<i>Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie</i>
<i>Afac-agroforesteries</i>	<i>Association Française de l'Arbre Champêtre et des Agroforesteries</i>
<i>AFAF</i>	<i>Association Française d'Agroforesterie</i>
<i>AESN</i>	<i>Agence de l'Eau Seine Normandie</i>
<i>AELB</i>	<i>Agence de l'Eau Loire Bretagne</i>
<i>Alterre Bourgogne</i>	<i>Agence Régionale de l'environnement et du développement soutenable</i>
<i>CAUE 89</i>	<i>Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de l'Yonne</i>
<i>CENB</i>	<i>Conservatoire des Espaces Naturels Bourguignons</i>
<i>ChAgri</i>	<i>Chambre d'Agriculture</i>
<i>CGE-LA</i>	<i>Contrat Global sur l'Eau – Loing Amont</i>
<i>CMA</i>	<i>Chambre des Métiers et de l'Artisanat</i>
<i>CCI</i>	<i>Chambre de Commerce et d'Industrie</i>
<i>CG</i>	<i>Conseil Général</i>
<i>ComCom</i>	<i>Communautés de communes</i>
<i>CRB</i>	<i>Conseil Régional de Bourgogne</i>
<i>CRPF</i>	<i>Centre Régional de la Propriété Forestière</i>
<i>DDT</i>	<i>Direction Départementale des Territoires</i>
<i>DREAL</i>	<i>Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement du territoire et du logement</i>
<i>FDCUMA</i>	<i>Fédération Départementale des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole</i>
<i>GDA et GVA</i>	<i>Groupe de Développement Agricole et Groupe de Vulgarisation Agricole</i>
<i>GIEE</i>	<i>Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental</i>
<i>INRA</i>	<i>Institut National de la Recherche Agronomique</i>
<i>LPO</i>	<i>Ligue de Protection des Oiseaux</i>
<i>Maison PF</i>	<i>Maison de la Puisaye Forterre</i>
<i>MELA</i>	<i>Maison de l'Environnement entre Loire et Allier</i>
<i>MNHNaturelle</i>	<i>Muséum National d'Histoire Naturelle</i>
<i>ONVAR</i>	<i>Organismes Nationaux à Vocation d'Animation Rurale</i>
<i>PAC</i>	<i>Politique Agricole Commune de l'Union Européenne</i>
<i>PECT PPF</i>	<i>Plan Energie Climat du Pays de Puisaye Forterre</i>
<i>Plan Bocage CRB</i>	<i>Plan bocage du Conseil Régional de Bourgogne</i>
<i>PLU / PLUI</i>	<i>Plan Local d'Urbanisme et Plan Local d'Urbanisme Intercommunal</i>
<i>PPF</i>	<i>Pays de Puisaye Forterre</i>
<i>PRAD</i>	<i>Programme Régional d'Agriculture Durable</i>
<i>PRDA</i>	<i>Programme Régional de Développement Agricole</i>
<i>SCOT PPF</i>	<i>Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Puisaye Forterre</i>
<i>SRB</i>	<i>Stratégie Régionale pour la Biodiversité</i>
<i>SRCAE</i>	<i>Schéma Régional Climat Air Energie</i>
<i>SRCE</i>	<i>Schéma Régional de Cohérence Ecologique</i>
<i>SRDT</i>	<i>Schéma Régional de Développement Touristique</i>
<i>SRPM</i>	<i>Station de Recherche Pluridisciplinaire des Metz</i>
<i>SAFER</i>	<i>Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural</i>
<i>SEDARB</i>	<i>Service d'EcoDéveloppement Agrobiologique et Rural de Bourgogne</i>
<i>UNISYLVA</i>	<i>société coopérative agricole (propriétaires forestiers sylviculteurs)</i>
<i>PROSILVA</i>	<i>Association de forestiers</i>
<i>Vivea</i>	<i>Fond pour la formation des entrepreneurs du vivant</i>

COMMENT AGIR ?

Vous êtes :

- *un individu, une entreprise*
- *une collectivité locale*
- *une association*
- *membre ou salarié d'une institution publique et/ou paritaire*

Vous souhaitez :

- *Parler ou faire parler du bocage et du plan d'actions ?*
- *Lancer un appel à projets pour atteindre un des objectifs du plan d'actions?*
- *Vous rapprocher d'autres acteurs et/ou envisager des partenariats ?*
- *Mettre en œuvre une action ?*
- *Communiquer les actions que vous menez/allez mener qui participent à l'atteinte des objectifs fixés ?*

→ Contactez le comité de suivi du Plan d'Actions pour le Bocage en Puisaye Forterre !

→ Les membres du comité de suivi peuvent être contactés en passant par la SRPM :

Adresses électroniques : actions.bocage.pf@gmail.com ou ateliers.srpm@gmail.com

Téléphone : **03. 86. 45. 51. 19.**